



Compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2 013

Présents : BARDOU G – BEDOS D – ESTEBAN P – GUILHAUMON JM – MARTIN S – MARZA I – PIOCH JL – REVEL M

Absents : ADELL JM – BERRETTE S - BONVALET D – CAZENAVE M – GOUTY M - JAFFUEL C - MARTIN R

Secrétaire de séance : MARZA I

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux des 3 et 12 avril

I Choix de l'entreprise pour la création de l'aire de Jeux multisports

Deux entreprises ont présenté des devis. Il s'agit d'ATS pour un montant de 34 322.44 € ht et d'AGORESPACE pour un montant de 48 284. € ht.

Le choix se porte sur l'entreprise la moins-disante : ATS.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal du choix de l'entreprise.

II Demande de subvention exceptionnelle par une association.

L'association « Les Seniors » a eu un manque à gagner cette année car ils n'ont pas pu monter des stands à cause des intempéries pour la course de côte.

Pour que le plus grand nombre d'entre eux puisse participer au voyage qu'ils organisent, une aide financière est demandée à la commune afin de diminuer le coût du voyage.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 200 €.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal de cette aide exceptionnelle.

III Classement des chemins.

L'étude du classement des chemins de la commune est terminée. Il convient d'organiser une enquête publique afin de valider cette étude.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal de cette enquête publique.

IV Questions diverses

/ Le percepteur demande à la mairie de mettre en non-valeur les factures d'eau impayées de 2009 et 2011 qui n'ont pas pu être recouvrées. Le montant s'élève à 872.57 €.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal de cette demande.

/ Au dernier conseil municipal, il a été voté une demande de subvention globale à Hérault Energies pour les travaux d'investissement d'éclairage public (route de Fontès, avenue de la Resclauze) comprenant le remplacement des horloges astronomiques.

Hérault Energies a demandé à la commune de faire une demande de subvention spécifique pour ces horloges, s'agissant d'un programme spécial.

Approbation à l'unanimité de cette demande de subvention.